

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 6110 à 6121

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« En aucun cas une zone ne pourra être qualifiée de périmètre d'usage de consommation exceptionnel si la clientèle concernée est à plus de dix minutes de trajet automobile dans les conditions de circulation du territoire concerné. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter la création de périmètre d'usage de consommation exceptionnelle aux zones où la clientèle concernée est à proximité afin d'éviter au maximum la production de gaz à effet de serre.

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 6110 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 6111 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 6112 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 6113 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 6114 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 6115 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 6116 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 6117 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel
Adt n° 6118 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 6119 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 6120 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 6121 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille